



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Femme, de la famille
et de l'Enfance

**OFFICE NATIONAL DES PUPILLES
DE LA NATION**

N°.....MFFE/ONPN/DG/DAF

Dakar, le

LE DIRECTEUR GENERAL

Objet : Lettre d'invitation

Monsieur le Directeur général,

L'Office national des Pupilles de la Nation, a l'intention d'organiser une journée de partage et d'informations prévue le **vendredi 29 juillet à partir de 15h 00 mn** à l'hôtel **Fleur de Lys**, sis 64 rue Félix Faure, Dakar, avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'Administration publique, des représentations diplomatiques, de la société civile et du secteur privé sous le thème **«Actions solidaires et inclusives pour une meilleure prise en charge des droits des pupilles de la Nation»**.

Je vous invite par la présente à bien vouloir nous honorer de votre présence pour la réussite de cette activité destinée exclusivement à une meilleure prise en compte des droits de cette partie sensible de la population.

Je vous prie de croire, **Monsieur le Directeur général**, à l'expression de ma considération distinguée.

A
Monsieur Ousmane KA
Coordonnateur de la Cellule de Suivi
Opérationnel des Projets et Programmes
de Lutte Contre la Pauvreté (CSO/PLCP)
--Dakar--



REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Femme, de la famille
 et de l'Enfance

**OFFICE NATIONAL DES PUPILLES
 DE LA NATION**

MF/FE/ONPN/DG/DAF

Dakar, le

*Ambassade des citoyens actifs
 2 axes fondamentaux du code
 → Accès aux gardes d'asile
 → Partenariat avec les ONG
 → Plateforme d'intégration
 → Accès aux services sociaux
 → Activités des pupilles
 → ONPN → outil de travail
 → Der. CCC → outil de travail
 → Contrat de performance*

*ONPN =
 un levier essentiel
 de renforcement de la
 famille et de l'enfant
 au sein des cultures
 et de la famille
 et de l'enfant
 et de la famille
 et de l'enfant*

Journée de partage et d'information

Thème : *Actions solidaires et inclusives pour une
 meilleure prise en charge des droits des pupilles
 de la Nation.*

*Loi 2006-29 du 24/11/2006
 décret N° 2008-1339
 du 13 Nov 2008 → ONPN
 décret N° 2011-299 du
 2/03/2012 qui renforce
 l'ONPN de 2008-1339*

HORAIRES	Thèmes des exposés	INTERVENANTS
14H30 - 15H00	Accueil et Mise en place	
15H00 - 15H15	Mot de bienvenue du Modérateur	
15H15 - 15H25	Présentation globale sur l'objectif de l'atelier	Directeur général
15H25 – 15H 35	Allocution du Président du Conseil de surveillance	PCS
15H35 – 15H45	Mot du représentant des pupilles	Pupilles
15H45 - 16H00	Allocution du MF/FE	
16H00 - 16H20	Présentations sur les missions de l'ONPN	DAF
16H20 - 16H40	Présentation sur les réalisations de l'ONPN	RSE (<i>Ba Maf</i>)
16H40 - 17H40	Echanges et Discussion	Participants
17H40 - 18H00	Recommandations	Modérateur
	clôture	

*Budget de 440 mlia FCS
 → 272 enfants pas en charge
 Centre de l'éducation
 62 familles au Centre
 subventionnées
 → Approche psychosociale
 de travail de
 conseil aux
 parents
 des
 enfants
 de
 la
 Nation*



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Femme, de la famille
et de l'Enfance

**OFFICE NATIONAL DES PUPILLES
DE LA NATION**

N°.....MFFE/ONPN/DG/DAF

Dakar, le

Note technique

Objet : Présentation de l'ONPN

I. MISSIONS ET OBJECTIFS

La loi n° 2006-39 du 07 novembre 2006 a institué le statut de pupille de la nation au Sénégal. A ce titre, elle fixe en son article premier les catégories d'enfants éligibles au statut de pupille de la Nation, notamment :

- les enfants mineurs des personnels des Forces armées, des Forces de Police et des autres corps paramilitaires ;
- les enfants des fonctionnaires et agents de l'Etat, dont les parents sont morts à l'occasion de guerre ou d'opérations de maintien de la paix ou de la sécurité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire national ou à l'occasion de l'exécution de mission en service commandé ou de service public, ou se trouvent du fait de ces événements, dans l'incapacité de pourvoir à leurs obligations et charges de famille.

Ainsi, l'Etat du Sénégal a mis en place, sous l'autorité du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, une agence d'exécution dénommée « Office national des Pupilles de la Nation » chargé de la mise en œuvre de la politique sociale de l'Etat, conformément au décret 2011-299 du 02 mars 2011 portant organisation et fonctionnement de l'Office national des Pupilles de la Nation. A cet effet, ce dernier est chargé :

- de veiller à l'observation au profit des pupilles de la Nation, des Lois protectrices de l'enfant ;
- de pourvoir au placement des enfants déclarés pupilles de la Nation, dans les familles, fondations ou dans les établissements publics ou privés d'éducation ou de sauvegarde ;
- d'accorder des subventions dans la limite de ses moyens financiers en vue de faciliter l'entretien, l'éducation et de développement des pupilles dont le père, la mère ou le tuteur manquerait de ressources nécessaires à cet effet ;
- de veiller à ce que les associations philanthropiques ou professionnelles, les établissements privés ou les particuliers ayant obtenu, par l'intermédiaire de l'Office, la garde des pupilles de la Nation, ne s'écartent pas des conditions prévues par la loi ;
- de prendre ou provoquer toute mesure d'ordre général jugée nécessaire ou opportune en faveur des pupilles de la Nation.

Ces dispositions sus mentionnées, constituent le soubassement juridique décliné en termes d'objectifs stratégiques assurant ainsi une certaine cohérence entre les missions fixées et le plan de développement stratégique en phase de finalisation. Les objectifs stratégiques s'articulent en trois points énumérés ci-après :

- améliorer les conditions de vie des pupilles de la Nation ;
- renforcer le suivi de l'exécution des droits des pupilles ;
- améliorer la visibilité des actions de l'ONPN pour une meilleure connaissance du public.

→ Bataille - Echo familial

II. REALISATIONS

Depuis sa création en 2012, l'ONPN a réalisé un certain nombre d'activités concourant à atteindre les objectifs fixés. A cet effet, les principales activités menées se résument comme suit :

- contrôle des structures de placement ;

- octroi d'allocation et de subvention (à titre d'exemple en 2015 : 126 300 000 FCFA d'allocations et 9 660 000 FCFA de subventions);
- suivi rapproché des pupilles avec Visites A Domicile (VAD), entretiens, assistance psychosociale et médiation familiale ;
- programme éducation et formation professionnelle adapté ;
- accompagnement psychosocial.

1. contrôle des structures de placement des pupilles

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses attributions, l'ONPN assure le contrôle des structures de placement des enfants déclarés pupilles de la Nation. A cet effet, il a été procédé à une catégorisation sociale à trois niveaux des familles de pupilles :

- zone rouge, extrêmement vulnérables ;
- zone jaune, moyennement vulnérables ;
- zone verte, situation sociale relativement correcte.

Ainsi, cette catégorisation fonctionnelle permet d'établir, en collaboration avec les Points Focaux des différentes zones précitées, un fichier bien renseigné constituant de base de travail pour le suivi et le contrôle des conditions de vie et le respect des droits des pupilles placés dans les centres d'accueil (Centre de l'Association des Musulmans d'Afrique de Ziguinchor, maison du Nid de Dakar et villages SOS de Ziguinchor, Dakar et Louga).

Des visites de contrôle et de suivi rapproché sont effectuées régulièrement au niveau de ces structures d'accueil.

2. octroi d'allocations et de subventions

Une allocation mensuelle de trente mille (30 000) FCFA destinées à la prise en charge des besoins éducatifs, sociaux, sanitaires des pupilles jusqu'à leur majorité et des subventions allouées aux familles qui sont dans les zones rouge et jaune suivant des besoins spécifiques identifiés en vue d'améliorer les conditions de vie des pupilles.

Cette prise en charge a permis de répondre efficacement à la problématique du respect des droits des enfants mais également à participer à la concrétisation de la vision du Gouvernement en matière de politique sociale traduite dans l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent (PSE).

3. suivi rapproché des pupilles

Eu égard à la responsabilité de l'ONPN dans l'amélioration des situations socio-éducatives des pupilles de la Nation, des entretiens et visites à domicile sont fréquemment organisés dans les régions de Dakar, Thiès et Ziguinchor et constituent des cadres d'échange et de recueil d'informations utiles pour réelle prise en compte des préoccupations et difficultés éventuelles des pupilles et de leur environnement.

4. programme éducation et formation professionnelle adapté

L'ONPN procède à l'identification de chaque pupille à travers un fichier retraçant son cursus scolaire, son établissement scolaire, son niveau d'étude ou la formation professionnelle suivie aux fins de dégager au besoin, les orientations opérationnelles à mettre en œuvre pour une plus grande efficacité dans les actions à mener.

D'ailleurs, c'est dans cette optique que l'ONPN a noué un partenariat avec le Centre National de Qualification Professionnel (CNQP) et la CAPE afin de rendre plus accessible la formation des pupilles, gage d'une insertion professionnelle à la mesure des attentes.

5. accompagnement psychosocial

Le volet accompagnement psychosocial des pupilles est mis en œuvre en partenariat avec des ONGs comme Child Fund, l'Association des Musulmans d'Afrique de Ziguinchor (AMA), le village SOS, Nid et d'autres structures de l'Etat comme le Centre Conseils Ado (CCA). En effet, la matérialisation de ce pant inscrits dans les actions prioritaires de l'ONPN se fait généralement par le biais de Collectivités Educatives (CE) organisées au profit des pupilles.

Accompagnement
Resistant

III. PERSPECTIVES

- Revoir à la hausse les allocations des pupilles pour prise en charge correcte de leur besoins ;
- Augmenter la durée de prise en charge pour parer aux risques de réduire au néant tous les efforts que l'Etat a pu consentir depuis des années ;
- Faire bénéficier aux pupilles de tous les avantages liés à la CMU ;
- Faire signer au Premier Ministre une circulaire pour une réelle prise en compte des droits des pupilles par tous les ministères impliqués ;
- Construction d'un centre polyvalent à Diamniadio pour les pupilles ;
- Doter l'ONPN de plus de ressources afin de répondre plus efficacement aux besoins des pupilles.